

teur besoigneux? Lorsque, par exemple, grâce à la loi qui régit la vente du vin en détail, la pauvreté paie plus au trésor que ne paie la richesse pour une même quantité de vin consommée?

Voilà le vice radical des impôts indirects. Voilà ce qui les rendra de jour en jour plus difficiles à supporter. Mais laissez venir la lumière, laissez faire le suffrage universel, et soyez sûrs que la justice se fera. En attendant, les gouvernements devraient bien se rappeler qu'on ne refuse pas un impôt parce qu'il est lourd, mais parce qu'il est réparti sans équité. On consent à payer pour soi, mais on ne veut pas payer pour les autres.

Mais, dira-t-on, les impôts indirects seront justes quand ils seront généralisés, et ils deviendront bons, quand ils seront justes. En théorie, c'est fort satisfaisant; mais comment les généraliser? les appliquer à tout ce qui s'achète est impossible. Se figure-t-on un impôt attaché à tous les produits, à toutes les marchandises? Conçoit-on une administration chargée de le percevoir? Généraliser les taxes indirectes, c'est fort bien, mais c'est généraliser les mesures vexatoires et les abus indispensables à leur perception. C'est tuer l'échange. Demandez à l'Espagne pourquoi elle n'a pu s'accommoder de l'*alcavala*, qui n'était pas autre chose qu'une taxe levée sur la vente de toutes les marchandises.

Et puis, en supposant que l'on puisse rendre les impôts de consommation justes, en les généralisant, acceptables en supprimant les inconvénients qui les rendent odieux, ils auront toujours, aux yeux des économistes, un défaut très grave, celui d'être chers et d'exiger beaucoup de dépenses pour leur prélèvement. Il y a une perte sèche pour le pays, toutes les fois que le gouvernement, quand il a besoin de 100 millions, est obligé d'en demander 120 aux contribuables. Et les impôts indirects auront toujours, relativement aux autres, cette immense infériorité. Est-ce à dire que nous ayons éprouvé un grand étonnement à voir la Chambre maintenir au budget des recettes le produit de l'impôt des boissons? Nous nous y attendions depuis longtemps; et, pour être juste envers tout le monde, nous ajoutons qu'il n'était guère possible à la majorité, au milieu des préjugés politiques régnants, dans l'état de l'opinion publique, et avec les embarras financiers de la France, de voter autrement qu'elle l'a fait. Il lui aurait fallu une confiance, un détachement des erreurs passées, une fermeté de principes qui sont trop rares aujourd'hui dans notre pays, pour qu'on puisse les exiger de nos représentants.

D'ailleurs, il n'y avait aucune décision intermédiaire à prendre entre le maintien de la loi, telle qu'elle est, ou son rejet pur et simple. Si